

FAÇADAEX ANTI-ALGUES

ALGICIDE TOITURES, FAÇADES, TERRASSES



• DESCRIPTION

FAÇADAEX ANTI-ALGUES élimine radicalement les algues, lichens et tous les dépôts verts sur toitures (tuiles, ardoises), murs (briques, béton, pierres, bois traités), sols, carrelages, bassins, fontaines, clôtures, coques de bateaux, stores traités, matériaux composites... Redonne leur aspect initial aux matériaux traités. Ses agents détruisent les dépôts traités et favorisent leur décollement du support jusque dans les moindres interstices. Évite la réapparition des dépôts verts. Ne laisse ni trace ni pellicule sur les matériaux et n'en change ni l'aspect ni la couleur. Sans produit chloré, ininflammable.

+ DÉTRUIT LES DÉPÔTS VERTS

+ TRAITE JUSQU'À 2000 m²

+ sans chlore

• MODE D'EMPLOI

FAÇADAEX ANTI-ALGUES s'utilise dilué sur des surfaces sèches et par temps sec. Diluer Façadaex dans l'eau à raison de 5%. Appliquer le produit uniformément sur la surface sèche à l'aide d'un pulvérisateur à basse pression. Laisser agir sans frotter, attendre 5 à 7 jours soit le temps suffisant pour que les dépôts deviennent bruns. Eliminer les résidus par brossage. Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

• CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : Jaune
- Odeur : in situ
- pH à l'état pur : 6,5 à 8,0
- Densité à 20°C : 0.98 ± 0,005
- Solubilité : totale dans l'eau

• RECOMMANDATIONS

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Biocide TP2 : préparation concentré à diluer à effet curatif. Substance active biocide : chlorure de didécylidiméthylammonium (n° CAS 7173-51-5) : 10%. Isopropanol.

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.quickfds.com). Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fermer l'emballage après utilisation. Ne pas mélanger à d'autres produits. L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche. Ne pas mélanger aux eaux de bassin et fontaines (traiter ces surfaces lorsqu'elles sont vides ou en arrêt de fonctionnement).

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

ÉTIQUETAGE : SGH05 ; SGH09 ; H314 ; H400.

INFOS LOGISTIQUES

- Réf : AM402

Bidon 5 litres

Carton de 2

- Réf : AM403

Fût 20 litres

Code douane

38089990

Transport ADR

Non soumis

Soumis

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

PLUHO

4 avenue du Prieuré – Bât. 7
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Tél. 01 60 17 02 80 – Fax. 01 60 17 02 81
contact@aexalt.net – www.aexalt.net

Produit à usage professionnel
Conçu et fabriqué en France